Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20261015-DE076-2026-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Délibération n°076-2026

Dénomination de la voie « Chemin de Font Barrièle »

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	25	27
Date de convocation		
09 octobre 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sonia BONNET TELLIER, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ, Véronique GALTIER, Régis BLAYRAT, Aurélie JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, François GEMROT, Katarzyna BOUALAM, Paul HERAIL, Blandine MAILLARD, Julien GOUDET, Ghislaine Alice TAPIS, Romain GARCIN.
A donné procuration : Yvenn LE COZ à Romain GARCIN, Chloé ARCANGELI à Ghislaine Alice TAPIS.

* * *

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Le 22 septembre dernier, M. le Maire, accompagné de ses adjoints, a reçu les riverains du chemin de Font Barrièle à leur demande afin d'échanger sur le devenir de cette voie actuellement privée.
Le chemin de Font Barrièle, situé à proximité du giratoire de la RD 999, dessert aujourd'hui environ 20 habitations, représentant 42 habitants selon le recensement réalisé en 2025.
Cette rencontre a également permis aux riverains de faire part des difficultés rencontrées pour l'acheminement du courrier ainsi que lors des interventions des services de secours.
La voie étant privée, elle n'est actuellement pas identifiée dans la base adresse locale. Afin de permettre une meilleure identification des propriétés desservies et de faciliter notamment l'intervention des services de secours et la distribution du courrier, il est proposé de procéder à sa dénomination.
Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Chemin de Font Barrièle ».
Cette dénomination ne modifie pas le statut de propriété de la voie, qui demeure privée, et n'emporte aucun transfert dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande des riverains résidant au Quartier Font Barrièle,
Considérant la nécessité d'identifier cette voie afin de faciliter notamment l'intervention des services de secours et la distribution du courrier,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : De dénommer le chemin privé desservant les propriétés du quartier Font Barrièle : « Chemin de Font Barrièle ».

Article 2 : De préciser que cette dénomination ne modifie pas le statut de propriété de la voie, qui demeure privée, et n'emporte aucun transfert dans le domaine public communal.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

MAIRIE DE JONQUIÈRES-ST-VINCENT (30300)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr